



DÉCISION

Prise en vertu de la délégation du Conseil Municipal

DEC26_003 - Demande de subvention auprès de l'État dans le cadre de l'appel à projets 2026 du Contrat de ville, du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité et du dispositif Quartier d'Été

Le Maire de la commune de Montigny-lès-Cormeilles,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2122-22 26^{ème} alinéa,

Vu la délibération n° 24_078 du Conseil Municipal en date du 5 décembre 2024 portant délégation de pouvoirs au Maire, notamment son alinéa 26,

Vu l'appel à projets 2026 lancé par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires par l'intermédiaire de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités,

Vu la programmation 2026 des services de la commune dans le cadre de l'appel à projets du Contrat de ville ci-annexée et du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité

Considérant la volonté de la commune de mener des actions au sein du quartier des Frances, bénéficiaire du nouveau Contrat de Ville « Engagements quartiers 2030 », s'inscrivant dans les axes prioritaires définis collectivement,

Considérant ainsi que la Municipalité souhaite déposer au sein d'appels à projets plusieurs actions portées par les services de la ville, des actions reconduites mais qui ont pu évoluer (Un été à Montigny, Voir ailleurs, Investissement citoyen, Cap vers l'emploi) et des actions nouvelles (visant notamment à sensibiliser sur le patrimoine de la ville ou encore renforcer les actions culturelles et de lien social),

Considérant la restriction budgétaire des budgets consacrés à la politique de la ville au niveau de l'État,

Considérant qu'il convient de solliciter des subventions auprès de l'État au titre du dispositif du Contrat de Ville, du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité et Quartier d'Été,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : D'adopter la programmation des actions menées par la commune, dans le cadre du Contrat de Ville et du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité, pour l'année 2026, annexée à la présente décision.

Article 2 : De solliciter des subventions, au taux maximum, auprès de l'État, pour un montant de 54 300 € détaillées comme suit :

- Arbre de vie : 9 000 euros,
- Batucada : 4 300 euros,
- Cap emploi : 5 000 euros,
- Investissement citoyen : 7 000 euros,
- Maison Plisson reconstitution : 10 000 euros,
- Voir ailleurs : 6 000 euros,
- Mon collègue en poche (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité) : 13 000 euros.

Article 3 : De solliciter des subventions, au taux maximum, auprès de l'État pour un montant de 18 000 euros pour le dispositif Quartier d'été, pour l'action « Un été à Montigny ».

Article 4 : D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter d'autres partenaires institutionnels.

Article 5 : De préciser que la commune de Montigny-lès-Cormeilles prendra à sa charge l'ensemble des dépenses non subventionnables ainsi que la différence entre le coût de réalisation des actions et le total des subventions notifiées et perçues.

Article 6 : De signer tout acte concernant ces demandes de subvention, conventions, avenants et annexes éventuels ainsi que tous documents s'y rattachant.

Article 7 : De dire que les crédits seront inscrits au budget.

Article 8 : Monsieur le Maire et Monsieur le Trésorier principal d'Argenteuil sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, dont copie sera transmise au contrôle de légalité.

Fait à Montigny-lès-Cormeilles,
le 14 janvier 2026

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification), auprès du Tribunal administratif de Cergy-Pontoise (2-4, boulevard de l'Hautil – 95 000 CERGY) ou par voie dématérialisée, sur le site www.telerecours.fr.


Le Maire,

Miloud GOUAL

Mis en ligne sur le site de la ville le :

15 janvier 2026

Prévention

Hôtel de ville
14, rue Fortuné-Charlot
BP 90237 - 95370 Montigny-lès-Cormeilles

PROGRAMMATION 2026

Appel à projets Contrat de Ville « Engagements quartiers 2030 »

CAP VERS L'EMPLOI

Priorité : Insertion professionnelle

L'action "CAP VERS L'EMPLOI" est portée par le Point Information Jeunesse (dans le cadre du Service municipal de la Jeunesse) pour aider les jeunes de Montigny dans leur insertion professionnelle et sociale.

Cette action regroupe :

>divers ateliers visant à outiller les participants, les mettre en situation réelle, renforcer leurs compétences et créer des liens entre entreprises et demandeurs d'emploi.

>La participation au Forum de l'orientation au collège Camille Claudel orientation, offrant des découvertes de métiers à travers des casques de réalité virtuelle et d'autres supports.

>Forum des métiers : Découvertes de filières et métiers par des étudiants et/ou de jeunes en premier emploi. Échanges et orientation.

>Formation Baby-sitting : Offrir aux jeunes une petite qualification pour faire du baby-sitting dès 16 ans, ateliers connaissance de l'enfant (0-3 ans et 3-10 ans), droit du travail et contrat de travail. Passage du PSC1. Apprendre à écrire une annonce et travailler son CV. Conseils en image et coaching à l'entretien d'embauche. Mise en situation : jeux de rôle.

>Intervention dans les lycées: CV et lettre de motivation/Parcoursup

>Forum Jobs d'été sur le parvis Picasso (QPV) : La 3 édition, mise en place d'ateliers de CV, lettres de motivation et coaching d'entretien, en amont.

>Ateliers d'éloquence : l'objectif ici est d'améliorer leur prise de parole et préparer le grand oral. Ces ateliers répondent particulièrement bien aux besoins des filles.

>Chantiers d'été jeunes : afin d'acquérir une expérience concrète en participant à la rénovation de locaux municipaux.

>Sport emploi santé : L'objectif de cette action est de permettre aux jeunes, par le biais du sport et d'ateliers d'expressions (physiques ou orales), de (re)mobiliser toutes leurs potentialités afin de retrouver ambition, autonomie, goût de l'effort, et envie de travailler.

Coût total de l'action : 21 100 €

Subvention sollicitée : 5 000 €

ACTION RECONDUITE

INVESTISSEMENT CITOYEN

Priorité : Insertion professionnelle

Pour permettre aux jeunes de vivre une expérience valorisante leur donnant un accès à la fois à une autonomie financière relative, un accès à la citoyenneté, et de mesurer l'importance de fonctionner en mode projet, le Point Information Jeunesse propose de mettre en place une session de formation BAFA pour 20 jeunes Ignymontains, laquelle

Coût total de l'action : 23 600 €

Subvention sollicitée : 7 000 €

Accusé de réception en préfecture
095-219504248-20260114-DEC26_003-AR
Date de télétransmission : 15/01/2026
Date de réception préfecture : 15/01/2026

comprend notamment une formation théorique, un stage pratique et des heures citoyennes (50h réalisées notamment dans les services municipaux).

ACTION RECONDUITE

Du 03 novembre au 12 décembre 2025 : retrait et dépôt des dossiers de candidature

Du 05 au 29 janvier 2026 : entretien individuel de sélection

30 janvier 2026 : sélection définitive des candidatures avec une réunion d'information collective pour les jeunes sélectionnés (présence obligatoire)

>Vacances de Février 2026 (dates à définir pour les 2 semaines) :

Formation BAFA théorique 1ère semaine / 2ème semaine : Premier atelier CV et Lettre de Motivation /

Piste et prospection de lieux de stage pratique / Deuxième atelier Coaching code de l'entreprise et entretien d'embauche avec une conseillère professionnelle. Envoi CV / programmation heures citoyennes (présence obligatoire ; Mise à disposition d'outils (téléphone, ordinateurs, Internet, imprimante)

Mise en place de session de recrutement pour le stage pratique avec les accueils collectifs de mineurs

>Vacances de printemps et été : stage pratique à effectuer obligatoirement dans ces périodes

>Vacances Toussaint : formation BAFA approfondissement (heures citoyennes réalisées)

Mise en place de réunions de suivi des candidats

Possibilités d'accompagner les candidats à des forums de recrutement dans l'animation.

VOIR AILLEURS

Priorités : Cohésion sociale, sport, culture

L'action prévoit la mise en place d'ateliers participatifs afin de construire avec les jeunes leur projet de sorties. Les jeunes devront s'impliquer dans le choix et la mise en place des projets afin de devenir coauteur et par la même développer leur esprit critique.

Ces sorties, une quarantaine en prévision en 2026, ont pour objectif de favoriser l'accès à la culture quelle que soit la forme (sorties aux théâtres, cinémas, expositions, spectacles de danse, concerts, visites du patrimoine avec histoire de l'architecture, expositions scientifiques...) pour environ 240 bénéficiaires.

Coût total de l'action : 23 032 €

Subvention sollicitée : 6 000 €

ACTION RECONDUITE

UN ÉTÉ A MONTIGNY

Priorités : Sport, cohésion sociale - Quartier d'été

L'action prévoit la mise en place d'une programmation de sorties et d'activités tout au long de l'été accessible à tous, en impliquant les habitants, les associations et les bailleurs.

Coût total de l'action : 53 880 €

Subvention sollicitée : 18 000 €

Sur un temps de trois semaines en juillet (du 6 au 24 juillet 2026), les animations seront concentrées sur le quartier des Frances aux abords de l'espace Léonard-de-Vinci (quartier prioritaire) et de l'école Paul-Bert. La ferme pédagogique, qui ouvrira plaine des Copistes en juin 2025, sera intégrée dans la programmation.

Elle se situe à 200 mètres du quartier des Frances et constituera LA grande nouveauté de l'année, et permettra de thématiser les actions autour du développement durable. L'action culturelle devrait être un volet important de cette année 2026 proposées aux habitants, en particulier du quartier des Frances. A noter les jeudis du parvis qui auront lieu chaque jeudis pendant les trois semaines, se dérouleront parvis Picasso.

ACTION RECONDUITE

ARBRE DE VIE

Priorités : Culture, cohésion sociale

En agissant à la fois au musée Jean-Noël Carpentier et dans deux classes de CM1-CM2 des QPV à réaliser une œuvre participative en mosaïque, s'inspirant de l'identité architecturale et naturelle de la ville grâce à la participation de la mosaïste ignymontaine Maria de Lucia.

Coût total de l'action : 18 475 €

Subvention sollicitée : 9 000 €

Chaque classe, sur une période de 4 mois chacune, travaillera, avec l'artiste et en classe, à l'élaboration d'un panneau de L100 x H100cm. Les panneaux de chaque classe, eux-mêmes constitués de petits formats travaillés individuellement (avec des matériaux tels que la pâte de verre, le grès...) et assemblés par l'artiste elle-même en résidence, seront rassemblés pour former une œuvre de L200 x H100cm.

NOUVELLE ACTION

A l'issue de sa production, l'œuvre prendra place dans le parc de l'hôtel ville. Les coûts de cette action sont essentiellement liés à la rémunération de l'artiste et aux achats de fournitures.

BATUCADA INTERGENERATIONNELLE

Priorités : Cohésion sociale, culture

Ce projet a pour ambition de créer une batucada intergénérationnelle réunissant des enfants, des parents et des habitants autour d'un projet musical et collectif. Cette initiative s'inscrit dans une démarche de cohésion sociale partage, de renforcement du lien intergénérationnel et de découverte culturelle à travers la pratique des percussions brésiliennes.

Coût total de l'action : 10 200 €

Subvention sollicitée : 4 300 €

Les participants se réuniront chaque semaine à l'école Van Gogh, pour des séances encadrées par un intervenant spécialisé en batucada, garantissant un apprentissage progressif et adapté à tous les âges.

Le groupe construira ensemble un répertoire rythmé et festif, favorisant la créativité, la coopération et l'expression personnelle.

NOUVELLE ACTION

Le point d'orgue sera une prestation publique lors du carnaval, permettant aux participants de partager leur énergie et leur joie avec la communauté.

Des représentations supplémentaires pourront être envisagées dans le cadre d'animations locales ou scolaires, renforçant l'impact social et culturel du projet.

MAISON PLISSON RECONSTITUTION

Priorités : Education, culture

L'action consiste à sensibiliser le jeune public à l'histoire de la ville et à l'inciter à la fréquentation du musée Jean-Noël Carpentier de manière ludique. Ce projet propose une action innovante et fédératrice mêlant pédagogie, créativité et patrimoine local.

Coût total de l'action : 16 920 €

Subvention sollicitée : 10 000 €

En partenariat avec un plasticien de la ville et une agence dédiée à la réalisation d'œuvres en LEGO®, il s'agira de concevoir et de construire collectivement une maquette monumentale de la Maison Plisson, ancien hôtel de ville devenu aujourd'hui le Musée Jean-Noël Carpentier.

NOUVELLE ACTION

Les objectifs sont de favoriser l'accès à la culture et au patrimoine local par une approche ludique et artistique pour les enfants des écoles et service périscolaires du quartier des Frances notamment.